



## CSE Central du 11/07/2024

Lors du CSE Central du 26 juin 2024 en présence de M. BLAISE concernant l'avis des élus CSEC sur les 3 points suivants :

- Consultation sur les orientations stratégiques
- Consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise
- Consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi,

Les organisations syndicales sont revenues sur une demande faite par la CGT l'année dernière concernant la demande d'un expert pour que les élus puissent donner un avis objectif sur ces 3 consultations.

Le CSE central du 11 juillet avait pour ordre du jour le vote de l'expert. Le syndicat FO a présenté le cabinet SYNCEA ne pouvant s'occuper que de la partie économique. La CGT a présenté le cabinet EMERGENCES qui lui peut prendre en charges les 3 blocs (économique, stratégie et social).

Résultat du vote pour la partie économique :

SYNCEA : 2 voix

EMERGENCES : 3 voix

Pour la partie stratégie :

EMERGENCES : 5 voix

Pour la partie sociale, condition de travail et l'emploi :

EMERGENCES : 5 voix

Le cabinet EMERGENCES est retenu pour l'expertise.

**La CGT**